

N° 89-654-X au catalogue
ISBN 978-0-660-22721-4

Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012

Un profil de l'incapacité chez les Canadiens âgés de 15 ans ou plus, 2012

par Rubab Arim

Date de diffusion : le 13 mars 2015

Date de correction : le 15 février 2017



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « [Offrir des services aux Canadiens](#) »

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2015

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Note de correction :

Les points de données dans la section Faits saillants et la section 3, Éducation, ainsi que dans le graphique 7 ont été mis à jour. Les versions HTML et PDF ont été rediffusées le 10 février 2017.

Une erreur de syntaxe a été décelée dans le code SAS utilisé pour produire le graphique 7. Seulement la moitié de la population avait été incluse dans le calcul des points de données du graphique. L'analyse globale ne change pas.

Dans le graphique 7, les modifications suivantes ont été apportées : la catégorie Niveau inférieur à un diplôme d'études secondaires ou à son équivalent passe de 18,7 à 20,0 chez les personnes ayant une incapacité et de 8,7 à 11,4 chez les personnes sans incapacité; la catégorie Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent passe de 25,0 à 26,6 chez les personnes ayant une incapacité et de 21,6 à 23,7 chez les personnes sans incapacité; la catégorie Certificat ou diplôme d'études postsecondaires inférieur au niveau du baccalauréat passe de 40,5 à 39,5 chez les personnes ayant une incapacité et de 38,8 à 38,2 chez les personnes sans incapacité; et la catégorie Certificat, diplôme ou grade universitaire au niveau du baccalauréat ou supérieur passe de 15,7 à 13,9 chez les personnes ayant une incapacité et de 31,0 à 26,7 chez les personnes sans incapacité.

Dans la section Faits saillants, le point concernant le grade universitaire au niveau du baccalauréat ou supérieur à celui-ci a été mis à jour.

Alors que 31 % des Canadiens de 25 à 64 ans sans incapacité détenaient un grade universitaire au niveau du baccalauréat ou supérieur à celui-ci, la proportion de personnes ayant une incapacité s'établissait à 16 %. Le pourcentage de répondants détenant un grade universitaire diminuait au fur et à mesure que la sévérité de l'incapacité augmentait. Un peu moins de la moitié des personnes de 25 à 64 ans dont l'incapacité avait débuté avant la fin des études ont déclaré que leur incapacité avait eu une incidence sur leur choix de cours et de carrière, et 30 % ont indiqué avoir pris plus de temps pour atteindre leur niveau de scolarité actuel.

Voici le nouveau paragraphe :

Alors que 27 % des Canadiens de 25 à 64 ans sans incapacité détenaient un grade universitaire au niveau du baccalauréat ou supérieur à celui-ci, la proportion de personnes ayant une incapacité s'établissait à 14 %. Le pourcentage de répondants détenant un grade universitaire diminuait au fur et à mesure que la sévérité de l'incapacité augmentait. Un peu moins de la moitié des personnes de 25 à 64 ans dont l'incapacité avait débuté avant la fin des études ont déclaré que leur incapacité avait eu une incidence sur leur choix de cours et de carrière, et 30 % ont indiqué avoir pris plus de temps pour atteindre leur niveau de scolarité actuel.

À la section 3, Éducation, sous Les personnes ayant une incapacité sont moins susceptibles de détenir un diplôme universitaire, la plupart des points de données ont été mis à jour.

Près de 80 % des personnes ayant une incapacité qui étaient âgées de 25 à 64 ans avaient obtenu au moins un diplôme d'études secondaires, par rapport à 90 % de celles sans incapacité. Parmi les personnes ayant une incapacité, 19 % n'avaient pas obtenu de diplôme d'études secondaires, comparativement à 9 % de celles sans incapacité (graphique 7). L'écart entre les pourcentages de répondants avec et sans incapacité titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires inférieur au niveau du baccalauréat — soit 41 % et 39 %, respectivement — n'était pas statistiquement significatif. En revanche, l'écart entre les pourcentages de personnes qui avaient un diplôme d'études secondaires était étroit, mais significatif sur le plan statistique — soit 25 % et 22 %, et la différence entre la proportion de personnes qui avaient au moins un certificat, un diplôme ou un grade universitaire au niveau du baccalauréat était importante : 16 % des personnes ayant une incapacité par rapport à 31 % de celles sans incapacité.

Voici le nouveau paragraphe :

Près de 80 % des personnes ayant une incapacité qui étaient âgées de 25 à 64 ans avaient obtenu au moins un diplôme d'études secondaires, par rapport à 89 % de celles sans incapacité. Parmi les personnes ayant une incapacité, 20 % n'avaient pas obtenu de diplôme d'études secondaires, comparativement à 11 % de celles sans incapacité (graphique 7). L'écart entre les pourcentages de répondants avec et sans incapacité titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires inférieur au niveau du baccalauréat — soit 40 % et 38 %, respectivement — n'était pas statistiquement significatif. En revanche, l'écart entre les pourcentages de personnes qui avaient un diplôme d'études secondaires était étroit, mais significatif sur le plan statistique — soit 27 % et 24 %, et la différence entre la proportion de personnes qui avaient au moins un certificat, un diplôme ou un grade universitaire au niveau du baccalauréat était importante : 14 % des personnes ayant une incapacité par rapport à 27 % de celles sans incapacité.

Faits saillants

- Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, 14 % des Canadiens âgés de 15 ans ou plus, ou 3,8 millions de personnes, ont déclaré avoir une incapacité limitant leurs activités de la vie quotidienne.
- La prévalence de l'incapacité variait selon la province, allant de 10 % au Québec à 19 % en Nouvelle-Écosse. Dans les territoires, cette prévalence se situait à 14 % au Yukon, à 8 % dans les Territoires du Nord-Ouest et à 7 % au Nunavut.
- La prévalence de l'incapacité augmentait selon le groupe d'âge. Chez les personnes ayant une incapacité, celle-ci apparaissait en moyenne au début de la quarantaine. Environ 13 % des répondants ayant une incapacité et qui étaient en âge de travailler (ceux de 15 à 64 ans) ont déclaré que cette incapacité existait à la naissance.
- La prévalence de l'incapacité était plus élevée chez les femmes (15 %) que chez les hommes (13 %).
- Pour environ le quart des personnes ayant une incapacité, celle-ci était classée comme étant très sévère.
- Les incapacités liées à la douleur (10 %), à la flexibilité (8 %) et à la mobilité (7 %) étaient les plus courantes. La plupart des répondants (76 %) avaient plus d'une incapacité.
- Alors que 27 % des Canadiens de 25 à 64 ans sans incapacité détenaient un grade universitaire au niveau du baccalauréat ou supérieur à celui-ci, la proportion de personnes ayant une incapacité s'établissait à 14 %. Le pourcentage de répondants détenant un grade universitaire diminuait au fur et à mesure que la sévérité de l'incapacité augmentait. Un peu moins de la moitié des personnes de 25 à 64 ans dont l'incapacité avait débuté avant la fin des études ont déclaré que leur incapacité avait eu une incidence sur leur choix de cours et de carrière, et 30 % ont indiqué avoir pris plus de temps pour atteindre leur niveau de scolarité actuel.
- Près de la moitié (47 %) des personnes de 15 à 64 ans ayant une incapacité ont déclaré occuper un emploi, par rapport à 74 % des personnes sans incapacité. Un plus grand nombre de personnes ayant une incapacité (45 %) étaient inactives, comparativement à celles sans incapacité (21 %). Le quart (27 %) des répondants ayant une incapacité qui occupaient un emploi ont indiqué que leur employeur ignorait qu'ils avaient une telle incapacité. Chez les personnes ayant une incapacité qui étaient en âge de travailler, 24 % d'entre elles avaient exigé une redéfinition des tâches ou une réduction du nombre d'heures de travail.
- En 2010, le revenu total médian autodéclaré des répondants de 15 à 64 ans qui avaient une incapacité s'établissait à un peu plus de 20 000 \$, par rapport à un peu plus de 30 000 \$ chez ceux sans incapacité. Pour 37 % des répondants ayant une incapacité qui étaient âgés de 15 à 64 ans, le revenu hors travail (pensions de retraite, paiements forfaitaires ou revenus de placements) constituait l'unique source de revenu.
- Plus de 80 % des personnes ayant une incapacité ont mentionné utiliser au moins une aide ou un appareil fonctionnel, et 27 % ont déclaré avoir besoin d'au moins une aide dont elles ne disposaient pas. Une proportion légèrement plus élevée de femmes (83 %) que d'hommes (80 %) utilisait au moins une aide ou un appareil fonctionnel. La prévalence des besoins non satisfaits en matière d'aide variait selon le groupe d'âge, atteignant un sommet de 30 % chez les personnes de 45 à 64 ans. Le coût était la raison la plus souvent évoquée pour expliquer des besoins non satisfaits en matière d'aide ou d'appareils fonctionnels.
- Les trois quarts (76 %) des répondants ayant une incapacité ont déclaré avoir consommé un médicament sur ordonnance au moins une fois par semaine.
- L'aide pour effectuer les gros travaux ménagers était le type d'aide le plus souvent reçu par les personnes ayant une incapacité (49 %). Les membres de la famille étaient la source d'aide la plus souvent citée.
- Le transport en commun était utilisé par 20 % des personnes ayant une incapacité; 8 % ont déclaré utiliser un service de transport adapté. Même si la majorité des personnes ayant une incapacité n'ont déclaré avoir aucune

difficulté à utiliser le transport en commun ou le transport adapté, tout dépendait de la sévérité de l'incapacité; la prévalence des personnes éprouvant beaucoup de difficulté passait de 3 %^E chez les répondants ayant une incapacité légère à 29 % chez ceux dont l'incapacité était très sévère.

Introduction

En mars 2010, le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées (CDPH). La CDPH offre un cadre pour inciter les gouvernements à gérer l'exclusion et le manque d'accès auxquels se heurtent les personnes ayant une incapacité. La CDPH exige des gouvernements qu'ils interviennent et suivent les progrès afin de créer une société inclusive et accessible. En vertu de la Convention, les gouvernements sont responsables de recueillir des données et de déclarer les statistiques sur l'incapacité.

Le Canada recueille des données sur l'incapacité depuis plus de 30 ans, au moyen de différentes enquêtes. Au cours de la période de 1983 à 2006, trois enquêtes successives ont permis de recueillir des données sur l'incapacité : l'Enquête sur la santé et l'incapacité au Canada, l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités ainsi que l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités. Dans le cadre de la nouvelle stratégie de données sur les incapacités d'Emploi et Développement social Canada, l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) — la nouvelle source de données sur l'incapacité de Statistique Canada — vise à fournir, en temps opportun, des renseignements récents et accessibles.

Reposant sur les données de l'ECI de 2012, le présent rapport dresse le profil des personnes âgées de 15 ans ou plus qui ont une incapacité et comprend des caractéristiques sociodémographiques, comme l'âge, le sexe, l'éducation, l'emploi et le revenu, ainsi que des caractéristiques de l'incapacité, comme la sévérité de l'incapacité, l'utilisation des aides et appareils fonctionnels, les obstacles au transport et l'aide requise dans les activités de la vie quotidienne. Ce rapport se veut une ressource pour les organismes non gouvernementaux appuyant les personnes qui ont une incapacité, les analystes des politiques relatives aux personnes ayant une incapacité et des politiques sociales, les chercheurs, les gouvernements et le public en général.

Le présent rapport dresse le profil des personnes ayant une incapacité, d'après les données tirées de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012. L'ECI fournit des estimations selon le type d'incapacité et des renseignements sur les mesures de soutien pour les personnes ayant une incapacité ainsi que sur leur emploi, leur revenu et leur participation à la société. L'enquête a été financée par Emploi et Développement social Canada et menée par Statistique Canada à l'automne 2012.

La population couverte comprenait tous les Canadiens âgés de 15 ans ou plus en date du 10 mai 2011 qui vivaient dans des logements privés. La population en établissement étant exclue, les données, en particulier celles pour les groupes plus âgés, doivent être interprétées en conséquence.

L'ECI utilise le cadre de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Ce cadre définit l'incapacité comme la relation entre la fonction organique et la structure anatomique, les activités quotidiennes et la participation sociale tout en tenant compte du rôle des facteurs environnementaux (OMS, 2001). Dans le sens de cette définition, l'ECI ciblait les répondants qui non seulement éprouvent de la difficulté ou un trouble attribuable à une condition ou à un problème de santé à long terme, **mais qui se trouvent aussi limités dans leurs activités de la vie quotidienne**. La définition de l'ECI comprend non seulement les personnes qui ont indiqué être « parfois », « souvent » ou « toujours » limitées dans leurs activités quotidiennes en raison d'une condition ou d'un problème de santé à long terme, mais aussi celles qui ont indiqué être « rarement » limitées si elles étaient également incapables d'effectuer certaines tâches ou si elles pouvaient seulement les accomplir avec beaucoup de difficulté.

L'ECI présente des changements importants par rapport à l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) sur le plan de la méthodologie et de la définition de l'incapacité. Par conséquent, il n'est pas possible d'établir des comparaisons entre les données de l'EPLA et celles de l'ECI. Pour obtenir plus de renseignements sur ces changements, veuillez consulter le *Guide des concepts et méthodes de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012*. L'annexe A contient un résumé des changements apportés à la définition de l'incapacité et à la méthodologie globale.

1. Prévalence de l'incapacité

Un Canadien sur sept âgé de 15 ans ou plus a une incapacité

En 2012¹, près de 14 % des Canadiens âgés de 15 ans ou plus, ou 3,8 millions de personnes, ont déclaré avoir une incapacité limitant leurs activités quotidiennes.

La prévalence de l'incapacité variait d'une province et d'un territoire à l'autre (tableau 1). Parmi les provinces, cette prévalence variait, allant de 10 % au Québec à 19 % en Nouvelle-Écosse. En général, les provinces de l'Est enregistraient une prévalence de l'incapacité légèrement plus élevée que les provinces de l'Ouest. Parmi les territoires, la prévalence de l'incapacité était de 14 % au Yukon, de 8 % dans les Territoires du Nord-Ouest et de 7 % au Nunavut.

Tableau 1

Nombre et pourcentage de personnes ayant ou non une incapacité, personnes âgées de 15 ans ou plus, Canada, provinces et territoires, 2012

	Population	Personnes ayant une incapacité	Personnes sans incapacité	Prévalence de l'incapacité
		nombre		pourcentage
Canada, provinces et territoires				
Canada	27 516 200	3 775 910	23 740 290	13,7
Terre-Neuve-et-Labrador	420 970	59 300	361 670	14,1
Île-du-Prince-Édouard	117 440	18 840	98 600	16,0
Nouvelle-Écosse	765 100	143 760	621 340	18,8
Nouveau-Brunswick	606 820	99 450	507 380	16,4
Québec	6 436 930	616 740	5 820 190	9,6
Ontario	10 727 900	1 651 620	9 076 280	15,4
Manitoba	929 650	145 270	784 380	15,6
Saskatchewan	779 150	116 640	662 520	15,0
Alberta	2 945 140	369 190	2 575 950	12,5
Colombie-Britannique	3 703 010	546 760	3 156 250	14,8
Yukon	28 360	4 070	24 290	14,4
Territoires du Nord-Ouest	33 370	2 740	30 630	8,2
Nunavut	22 350	1 540	20 810	6,9

Note : La somme des valeurs pour chaque catégorie peut différer du total en raison de l'arrondissement.

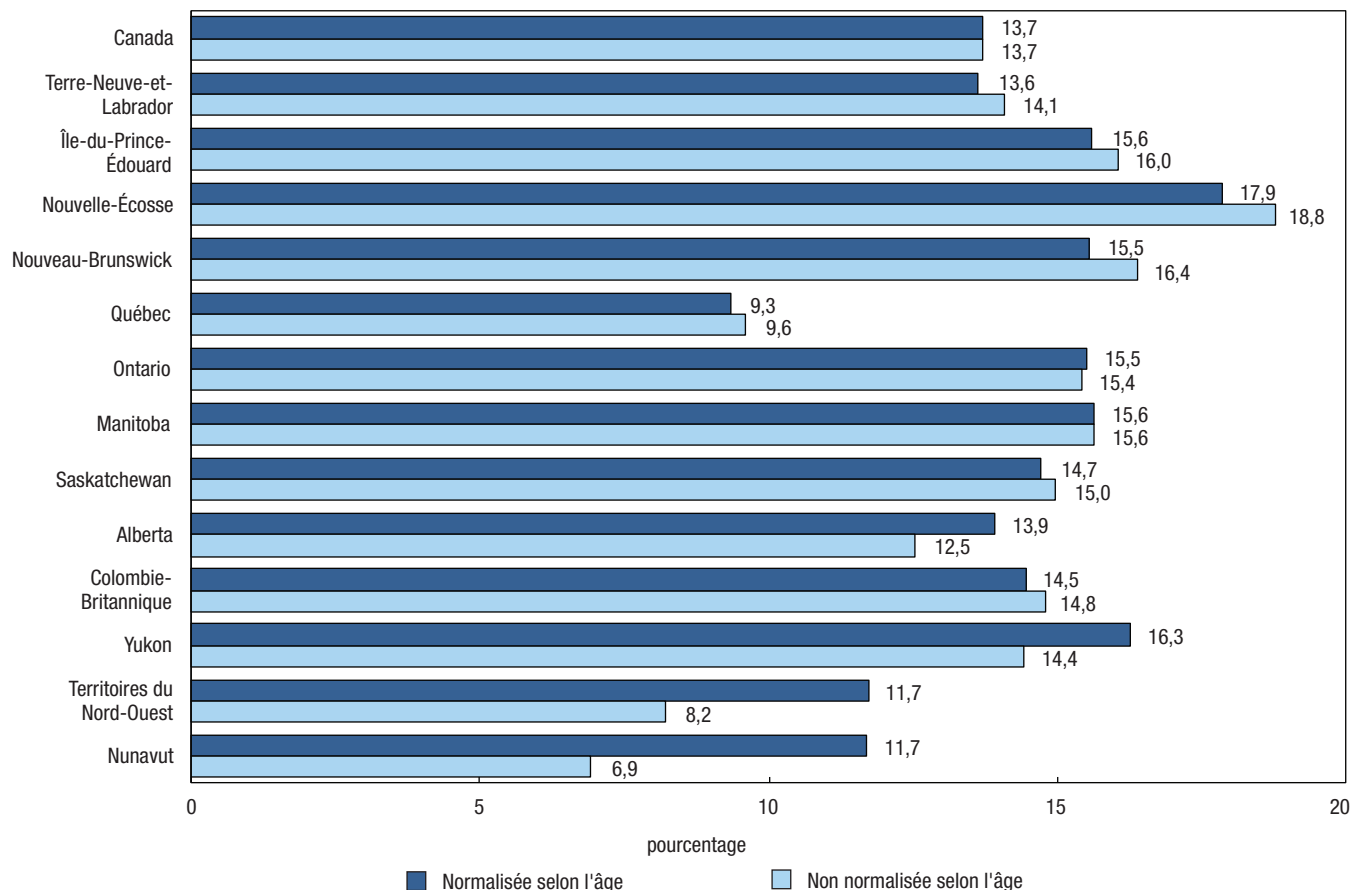
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Les différences observées dans la prévalence de l'incapacité d'une province et d'un territoire à l'autre peuvent, en partie, refléter des variations dans la composition selon l'âge. Par exemple, les populations de l'Alberta et des trois territoires sont relativement jeunes. Par conséquent, les taux de prévalence provinciaux et territoriaux ont été normalisés selon l'âge² en fonction de la population canadienne. À l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et au Yukon, la prévalence de l'incapacité est demeurée supérieure au taux national. En revanche, au Québec, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, celle-ci est demeurée inférieure à ce taux (graphique 1). En raison de la normalisation selon l'âge, la prévalence de l'incapacité est retombée sous le taux national à Terre-Neuve-et-Labrador. En Alberta, elle a augmenté pour atteindre ce taux. Malgré la normalisation selon l'âge, la prévalence est demeurée la plus faible au Québec (9 %) et la plus élevée en Nouvelle-Écosse (18 %).

1. En raison du plan d'échantillonnage de l'ECI, certaines données sur les personnes ayant une incapacité étaient initialement recueillies dans le cadre de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM), la date de référence étant le 10 mai 2011; les autres données de l'ECI ont été obtenues plus tard à l'automne 2012. En ce sens, l'ECI est une enquête de « suivi »; les personnes ayant une incapacité ont déclaré avoir des limitations d'activités dans le cadre de l'ENM en mai 2011 et une incapacité dans l'ECI à l'automne 2012. Par conséquent, les données de l'ECI sur les personnes ayant une incapacité sont fondées sur les renseignements de 2012 relatifs à la population définie en 2011.

2. Pour les populations dont la composition selon l'âge diffère (les personnes ayant une incapacité tendent à être plus âgées que celles sans incapacité), la normalisation selon l'âge permet d'effectuer des comparaisons plus significatives en ajustant les différences dans la répartition selon l'âge. Dans l'ECI, la répartition selon l'âge des répondants ayant une incapacité a été ajustée de manière à la faire correspondre à la composition selon l'âge de la population canadienne, au moyen des groupes suivants : les 15 à 24 ans, les 25 à 44 ans, les 45 à 64 ans, les 65 à 74 ans, et les personnes de 75 ans ou plus.

Graphique 1
Prévalence de l'incapacité normalisée et non normalisée selon l'âge, personnes âgées de 15 ans ou plus, Canada, provinces et territoires, 2012



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

La prévalence de l'incapacité augmente selon l'âge

La prévalence de l'incapacité était de 4 % chez les personnes de 15 à 24 ans, comparativement à 43 % chez celles de 75 ans ou plus (tableau 2). Une personne sur dix en âge de travailler (de 15 à 64 ans) a déclaré avoir une incapacité; chez les aînés (les 65 ans ou plus), cette proportion s'établissait à 33 %.

Tableau 2
Prévalence de l'incapacité selon le groupe d'âge, personnes âgées de 15 ans ou plus, Canada, 2012

Groupe d'âge	Population	Personnes ayant une incapacité	Personnes sans incapacité	Prévalence de l'incapacité
		nombre		pourcentage
Total — Personnes âgées de 15 ans ou plus	27 516 200	3 775 910	23 740 290	13,7
15 à 64 ans	23 187 350	2 338 240	20 849 110	10,1
15 à 24 ans	4 462 850	195 720	4 267 130	4,4
25 à 44 ans	9 159 860	598 680	8 561 180	6,5
45 à 64 ans	9 564 640	1 543 840	8 020 800	16,1
65 ans ou plus	4 328 850	1 437 670	2 891 180	33,2
65 à 74 ans	2 486 790	653 900	1 832 880	26,3
75 ans ou plus	1 842 070	783 770	1 058 300	42,5

Note : La somme des valeurs pour chaque catégorie peut différer du total en raison de l'arrondissement.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

L'incapacité apparaît en moyenne au début de la quarantaine

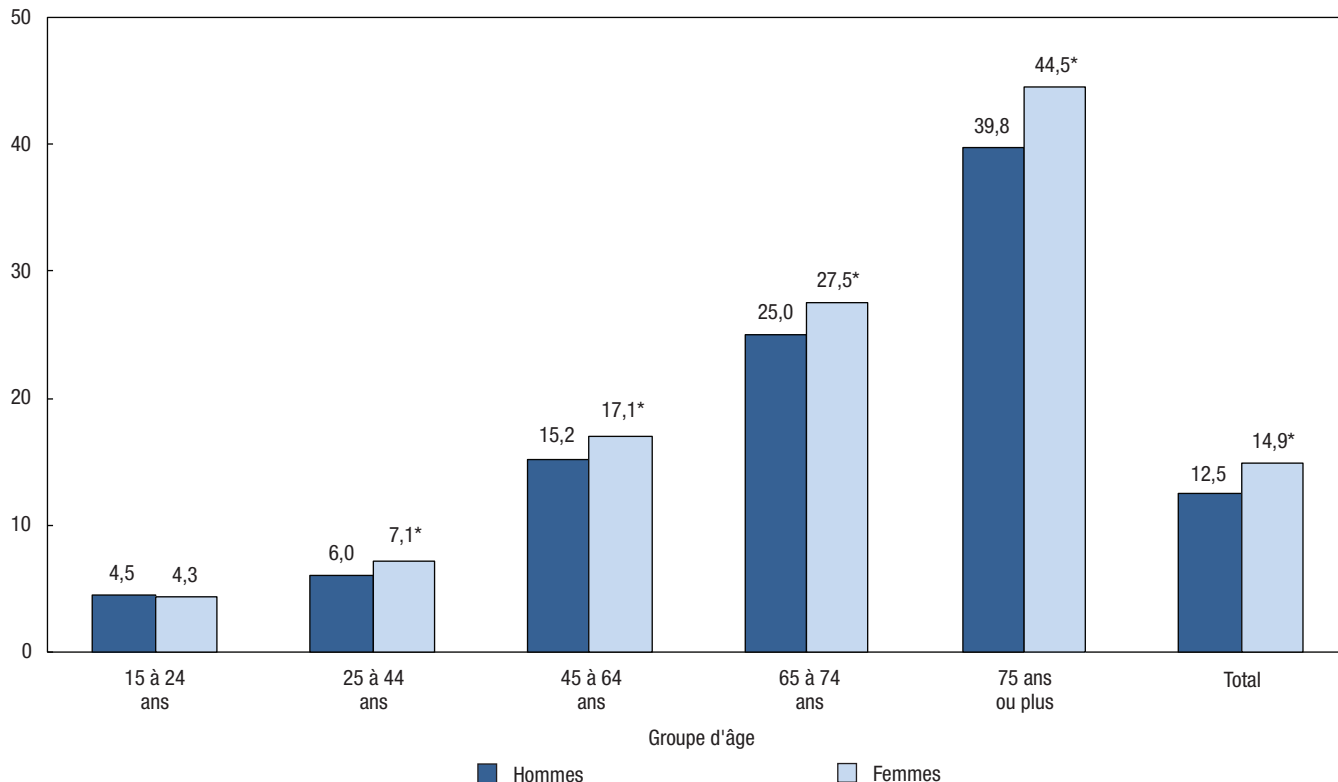
L'âge moyen auquel les personnes ayant une incapacité ont commencé à éprouver des difficultés liées à leur incapacité principale était de 43 ans. Chez les hommes, l'incapacité débutait à un plus jeune âge que chez les femmes, soit 41,5 ans par rapport à 44,5 ans. Environ la moitié des aînés (65 ans ou plus) ayant une incapacité ont déclaré avoir commencé à éprouver des difficultés ou des limitations d'activités avant 65 ans. Environ 13 % des personnes en âge de travailler (celles de 15 à 64 ans) ont mentionné que cette incapacité existait à la naissance.

La prévalence de l'incapacité est la plus élevée chez les femmes

Les femmes (15 %) étaient généralement plus susceptibles que les hommes (13 %) de déclarer avoir une incapacité. Le groupe d'âge des 15 à 24 ans est le seul groupe où la prévalence ne présentait aucune différence significative entre les hommes et les femmes (graphique 2). Chez les deux sexes, la prévalence de l'incapacité augmentait selon le groupe d'âge.

Graphique 2**Prévalence de l'incapacité, selon le groupe d'âge et le sexe, personnes âgées de 15 ans ou plus, Canada, 2012**

pourcentage

* différence statistiquement significative par rapport aux hommes ($p < 0,05$)

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Plus d'une personne sur quatre a une incapacité « très sévère »

Un score global de sévérité a été élaboré pour l'ECI (pour obtenir plus renseignements, voir DSSEA, 2014a). Le résultat a été calculé en tenant compte de tous les types d'incapacités, de l'intensité des difficultés et de la fréquence de la limitation d'activité. Afin de faciliter l'utilisation du score global de sévérité, quatre classes de sévérité ont été définies : légère, modérée, sévère et très sévère. Parmi les 3,8 millions de Canadiens âgés de 15 ans ou plus qui ont déclaré avoir une incapacité, 32 % étaient classés comme ayant une incapacité légère; 20 %, une incapacité modérée; 23 %, une incapacité sévère; et 26 %, une incapacité très sévère (tableau 3). La prévalence de la sévérité ne différait pas de façon significative entre les hommes et les femmes.

Tableau 3**Classe de sévérité globale de l'incapacité, selon le sexe, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans ou plus, Canada, 2012**

Classe de sévérité globale	Les deux sexes		Hommes		Femmes	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Total	3 775 910	100,0	1 699 020	100,0	2 076 890	100,0
Légère	1 195 590	31,7	564 410	33,2	631 180	30,4
Modérée	747 980	19,8	339 160	20,0	408 810	19,7
Sévère	849 540	22,5	365 840	21,5	483 700	23,3
Très sévère	982 810	26,0	429 610	25,3	553 200	26,6

Note : La somme des valeurs pour chaque catégorie peut différer du total en raison de l'arrondissement.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'invalidité, 2012.

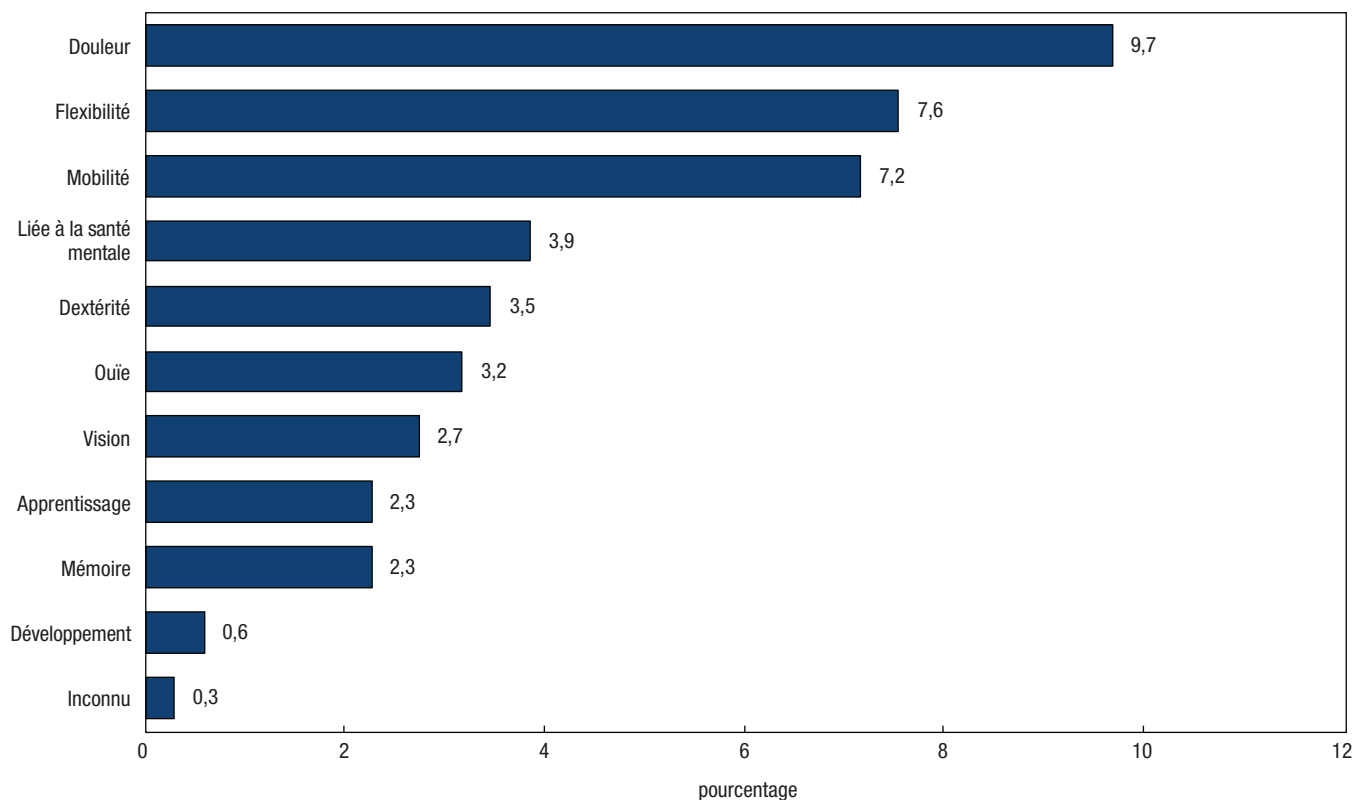
2. Types d'incapacités³

Les incapacités liées à la douleur, à la flexibilité et à la mobilité sont les plus courantes

Les incapacités liées à la douleur, à la flexibilité et à la mobilité étaient les plus fréquentes. Environ 12 % des Canadiens âgés de 15 ans ou plus (un peu plus de 3 millions) ont déclaré avoir au moins l'une de ces incapacités, et bon nombre de personnes ont déclaré avoir plus d'une incapacité. Par exemple, 66 % des répondants ayant une incapacité liée à la mobilité ont également mentionné avoir les deux autres incapacités, et 35 % des Canadiens ayant une incapacité ont indiqué avoir ces trois incapacités.

Venaient ensuite les incapacités liées à la santé mentale⁴, à la dextérité et à l'ouïe, suivies des incapacités associées à la vision, à l'apprentissage et à la mémoire. Moins de 1 % des Canadiens âgés de 15 ans ou plus ont fait état d'un trouble du développement (graphique 3).

Graphique 3
Prévalence des incapacités selon le type, personnes âgées de 15 ans ou plus, Canada, 2012



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

3. Les questions d'identification des incapacités (QII) permettent d'évaluer la présence de 10 types d'incapacités : vision, ouïe, mobilité (p. ex. la difficulté à marcher sur une surface plane pendant 15 minutes), flexibilité (p. ex. la difficulté à se pencher pour ramasser un objet), dextérité (p. ex. la difficulté à utiliser les mains ou les doigts), douleur (p. ex. les crises de douleur récurrentes), apprentissage (p. ex. les problèmes d'attention), trouble du développement (p. ex. l'autisme), liée à la santé mentale (p. ex. le trouble anxieux) et mémoire (p. ex. les périodes de confusion continues). Un type « inconnu » d'incapacité a été créé pour les répondants qui déclaraient seulement un « autre » type de limitation.

4. Les comparaisons de la prévalence de l'incapacité liée à la santé mentale entre l'ECI et les autres enquêtes comme l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes ne sont pas recommandées en raison de différences dans les définitions.

La majorité des répondants déclarent avoir des incapacités multiples

Comme il a été mentionné précédemment, les incapacités se manifestaient souvent de façon cooccurrence. En fait, trois adultes ayant une incapacité sur quatre ont déclaré avoir plus d'un type d'incapacité. Par exemple, 65 % des personnes ayant déclaré une incapacité liée à la douleur ont également indiqué en avoir une liée à la flexibilité, et 61 %, une associée à la mobilité (tableau 4). Les incapacités liées à la douleur étaient le plus souvent accompagnées d'autres types d'incapacités. Quant au trouble du développement, celui-ci était le moins fréquemment accompagné d'autres types d'incapacités.

Tableau 4
Incapacités cooccurentes, selon le type d'incapacité, personnes âgées de 15 ans ou plus, Canada, 2012

Type d'incapacité	Douleur	Flexibilité	Mobilité	Liée à la santé mentale						
				Dextérité	Ouïe	Vision	Apprentissage	Mémoire	Développement	
pourcentage										
Douleur	...	64,9	61,3	30,2	30,7	22,1	21,1	17,3	18,9	2,9
Flexibilité	83,7	...	72,4	31,8	37,7	24,6	24,3	19,5	21,6	3,8
Mobilité	82,9	76,0	...	29,7	36,1	24,8	24,6	18,8	21,5	3,4
Santé mentale	75,3	61,6	54,9	...	34,9	24,6	27,8	38,6	35,9	8,7
Dextérité	86,1	82,1	75,2	39,5	...	28,7	31,3	25,9	29,7	5,5
Ouïe	67,3	58,5	56,2	30,1	31,3	...	30,2	21,0	26,8	4,5 ^E
Vision	74,1	66,7	64,0	39,0	39,3	34,9	...	28,0	30,5	6,2 ^E
Apprentissage	74,1	65,2	59,4	66,2	39,7	29,5	34,0	...	53,6	16,7
Mémoire	80,2	71,3	67,5	61,6	44,8	37,2	36,9	52,9	...	9,9
Développement	49,2	48,3	41,8	57,1	32,2	24,5 ^E	28,9 ^E	64,2	39,0	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

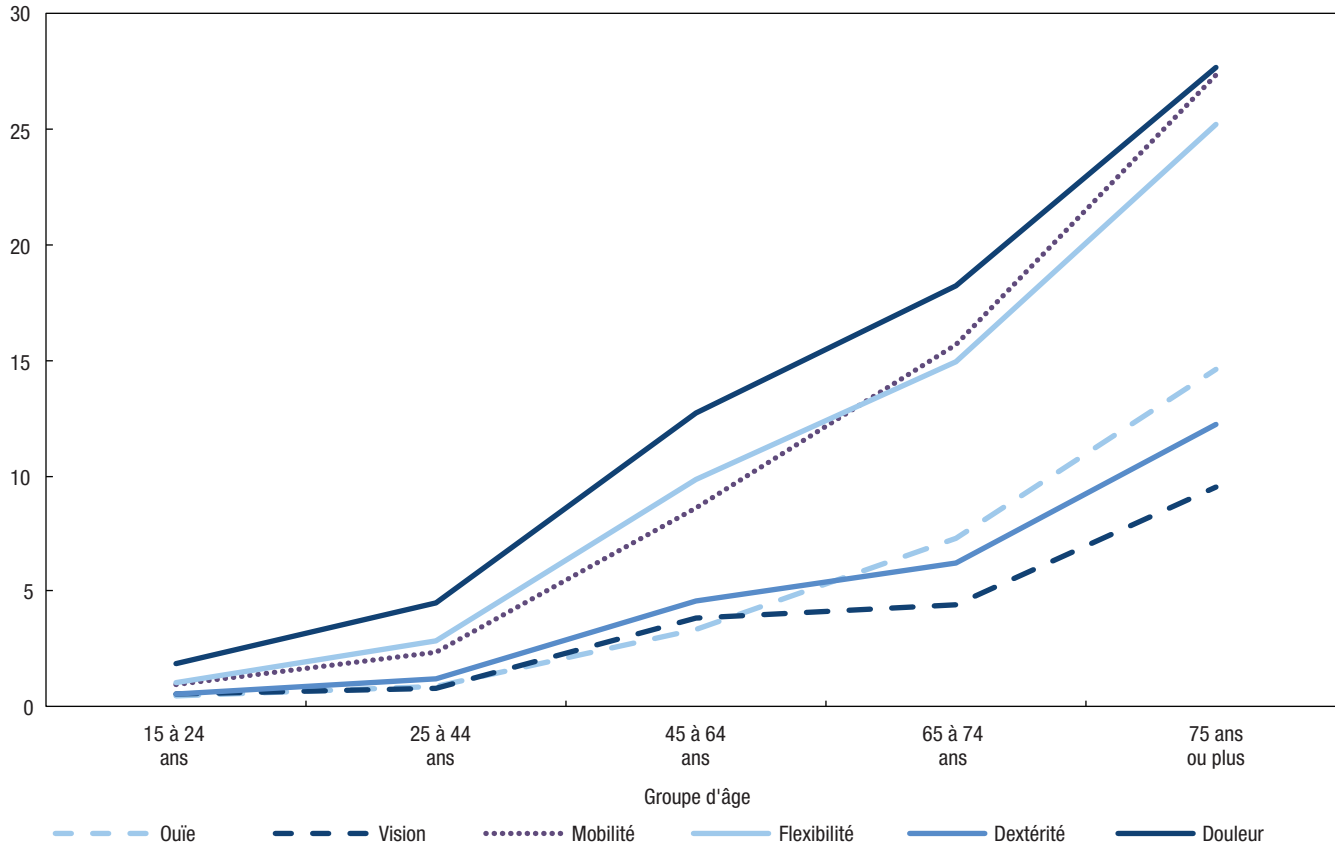
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

La prévalence de la plupart des types d'incapacités augmente selon le groupe d'âge

La prévalence de la plupart des types d'incapacités augmentait selon le groupe d'âge, en particulier les incapacités sensorielles (vision et ouïe) et les incapacités physiques (douleur, flexibilité et mobilité). Par exemple, les incapacités liées à la mobilité touchaient moins de 1 % des Canadiens de 15 à 24 ans, mais 27 % de ceux âgés de 75 ans ou plus (graphique 4). Bien que beaucoup moins prononcée, la prévalence des incapacités liées à la vision augmentait selon le groupe d'âge, passant de moins de 1 % chez les personnes de 15 à 24 ans à 10 % chez celles de 75 ans ou plus.

Graphique 4**Prévalence des incapacités sensorielles et physiques, selon le type et le groupe d'âge, personnes âgées de 15 ans ou plus, Canada, 2012**

pourcentage

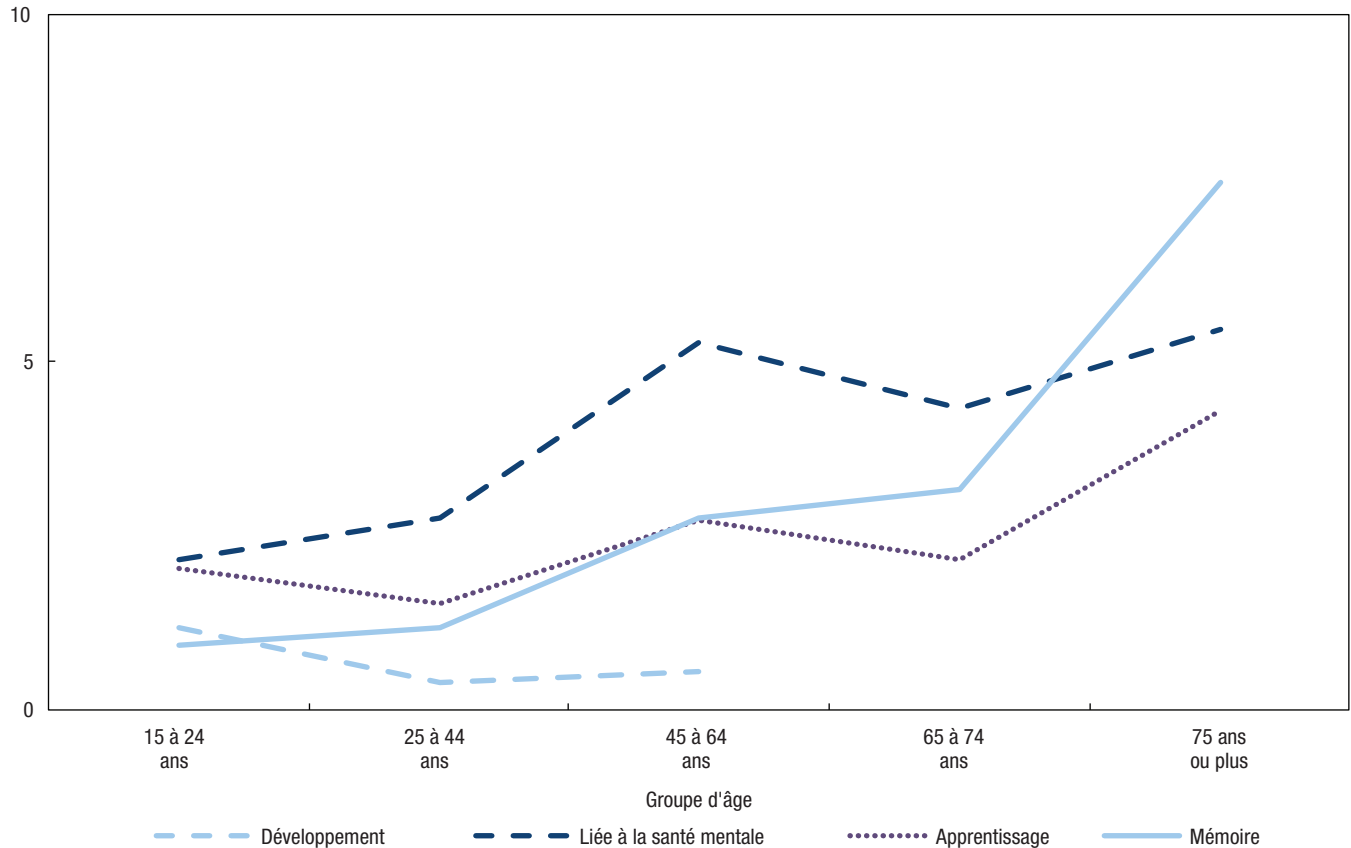


Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

La hausse de la prévalence à des âges avancés n'a pas été observée pour tous les types d'incapacités, notamment celles liées à la santé mentale (graphique 5). Même si la prévalence des troubles d'apprentissage était plus élevée chez les aînés de 75 ans ou plus, la prévalence des troubles du développement diminuait selon le groupe d'âge. Les incapacités liées à la santé mentale atteignaient un sommet à 5 % chez les personnes de 45 à 64 ans, puis passait à 4 % chez celles de 65 à 74 ans. Cette diminution statistiquement significative peut être attribuable au fait que la population vivant en établissement a été exclue de l'échantillon de l'enquête et celle-ci devrait être interprétée avec prudence.

Graphique 5
Prévalence des incapacités cognitives et liées à la santé mentale, selon le type et le groupe d'âge, personnes âgées de 15 ans ou plus, Canada, 2012

pourcentage



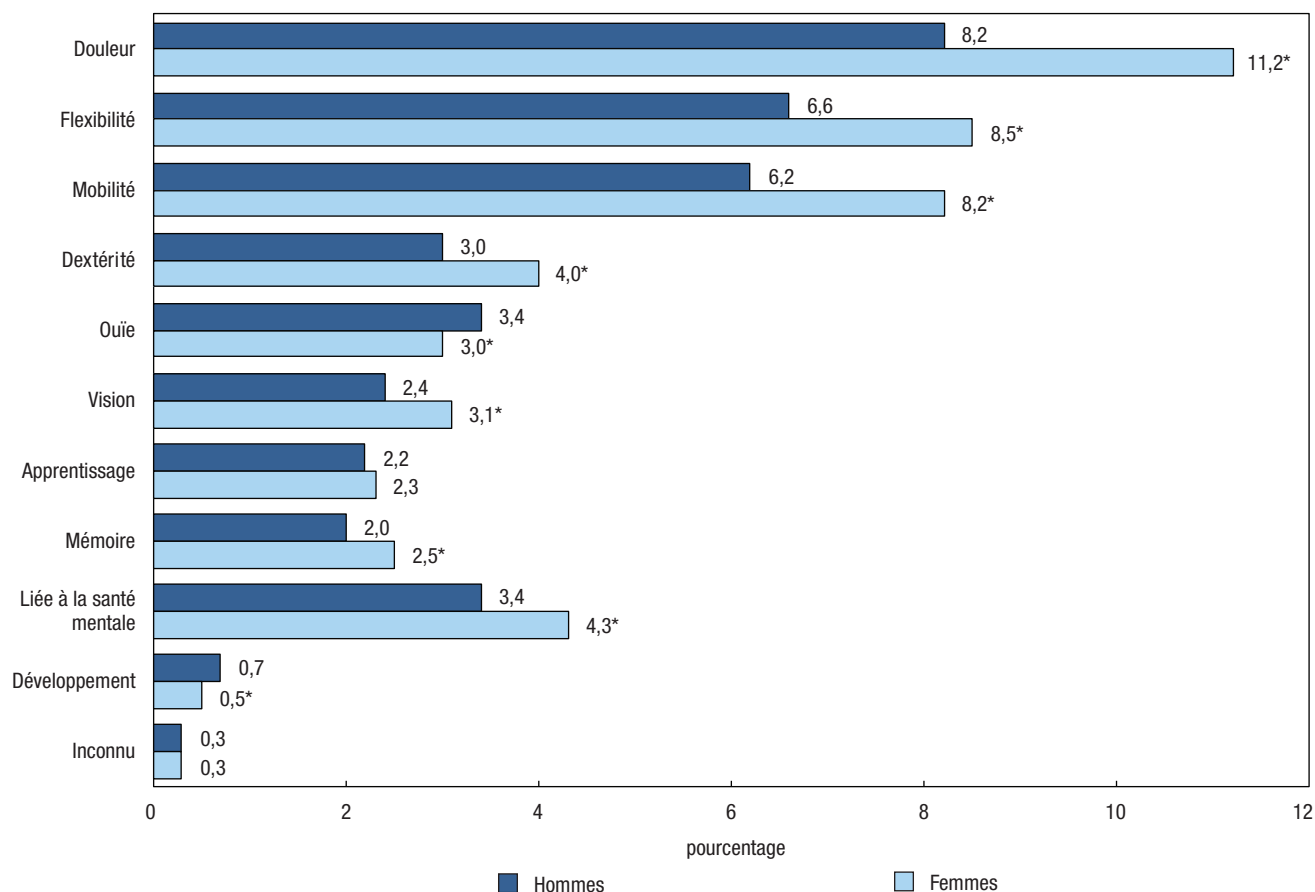
Note : En ce qui a trait aux troubles du développement, les données pour le groupe d'âge des 45 à 64 ans doivent être interprétées avec prudence, et celles pour le groupe d'âge des 65 à 74 ans et celui des 75 ans ou plus étaient trop peu fiables pour être publiées.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir des incapacités liées à la douleur, à la flexibilité et à la mobilité

En 2012, 13 % des femmes et 10 % des hommes de 15 ans ou plus ont déclaré avoir des incapacités liées à la douleur, à la flexibilité et à la mobilité. Par rapport aux hommes, les femmes affichaient une prévalence plus élevée de tous les types d'incapacités, à l'exception des incapacités liées à l'ouïe et des troubles du développement. La prévalence des troubles d'apprentissage était similaire chez les hommes et les femmes (graphique 6).

Graphique 6
Prévalence de l'incapacité, selon le type et le sexe, personnes âgées de 15 ans ou plus, Canada, 2012



* différence statistiquement significative par rapport aux hommes ($p < 0,05$)

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

3. Éducation

En général, les personnes ayant une incapacité étaient moins susceptibles que celles sans incapacité de détenir un diplôme d'études secondaires ou d'études universitaires au niveau du baccalauréat ou supérieur à celui-ci (gouvernement du Canada, 2009). Cependant, ces constatations pourraient refléter la différence dans la composition selon l'âge des deux groupes. Le profil des personnes ayant une incapacité correspond à un âge plus avancé, et les aînés sont moins susceptibles que les jeunes adultes d'être des diplômés universitaires. Afin de tenir compte des différentes compositions selon l'âge des deux populations, le plus haut niveau de scolarité atteint selon la situation vis-à-vis de l'incapacité a été normalisé en fonction de l'âge⁵.

Les personnes ayant une incapacité sont moins susceptibles de détenir un diplôme universitaire

Près de 80 % des personnes ayant une incapacité qui étaient âgées de 25 à 64 ans avaient obtenu au moins un diplôme d'études secondaires, par rapport à 89 % de celles sans incapacité. Parmi les personnes ayant une incapacité, 20 % n'avaient pas obtenu de diplôme d'études secondaires, comparativement à 11 % de celles sans incapacité (graphique 7). L'écart entre les pourcentages de répondants avec et sans incapacité titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires inférieur au niveau du baccalauréat — soit 40 % et 38 %, respectivement

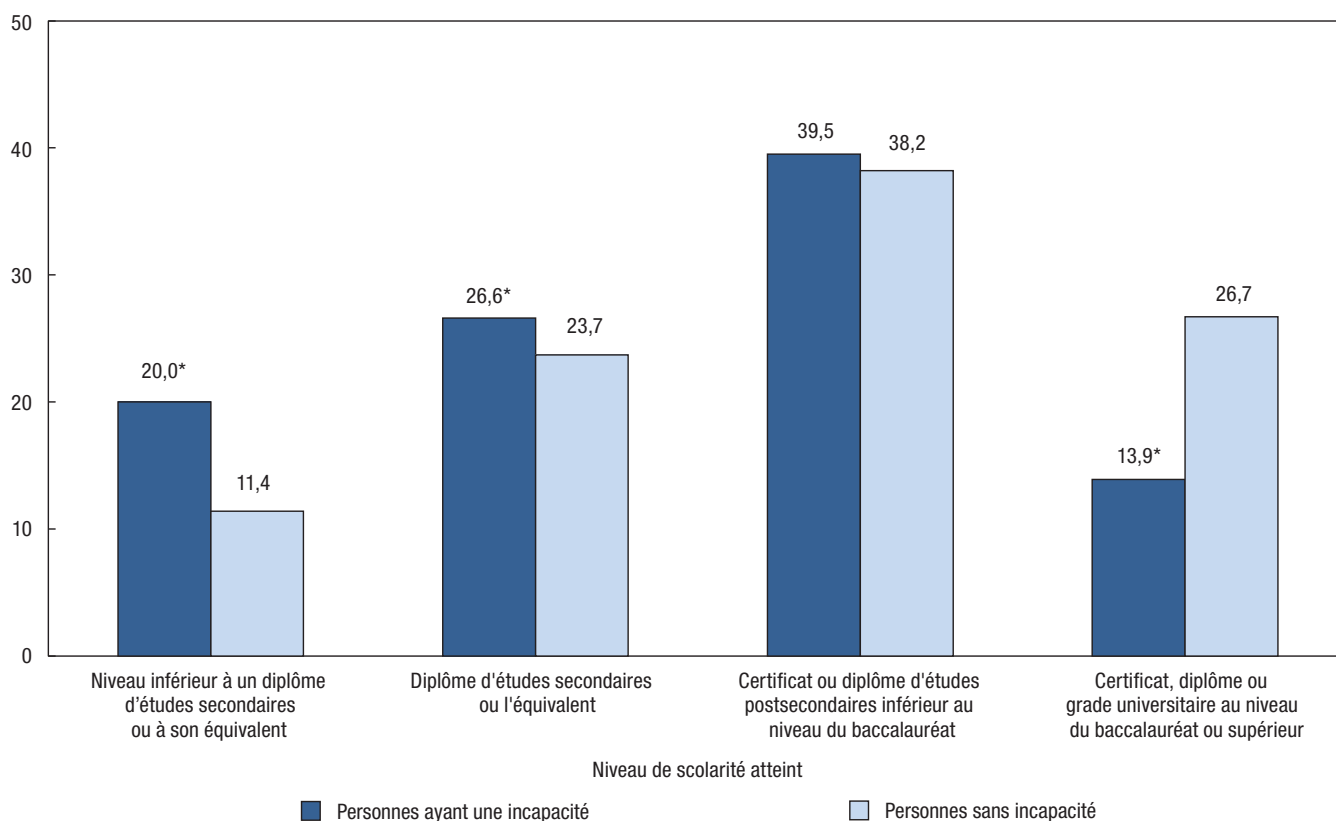
5. En ce qui a trait au niveau de scolarité, ces groupes d'âge (les 25 à 44 ans et les 45 à 64 ans) ont été utilisés pour la normalisation selon l'âge. Le groupe d'âge des 15 à 24 ans n'était pas inclus, car 68 % de cette population étaient toujours aux études.

— n'était pas statistiquement significatif. En revanche, l'écart entre les pourcentages de personnes qui avaient un diplôme d'études secondaires était étroit, mais significatif sur le plan statistique — soit 27 % et 24 %, et la différence entre la proportion de personnes qui avaient au moins un certificat, un diplôme ou un grade universitaire au niveau du baccalauréat était importante : 14 % des personnes ayant une incapacité par rapport à 27 % de celles sans incapacité.

Par conséquent, même si les différences dans la composition selon l'âge entre les deux populations étaient prises en compte, les personnes ayant une incapacité étaient moins susceptibles que celles sans incapacité d'être titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou universitaires.

Graphique 7
Plus haut niveau de scolarité atteint normalisé selon l'âge, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, personnes âgées de 25 à 64 ans, Canada, 2011

pourcentage



* différence statistiquement significative par rapport aux personnes sans incapacité ($p < 0,05$)
 Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Le niveau de scolarité varie selon le groupe d'âge

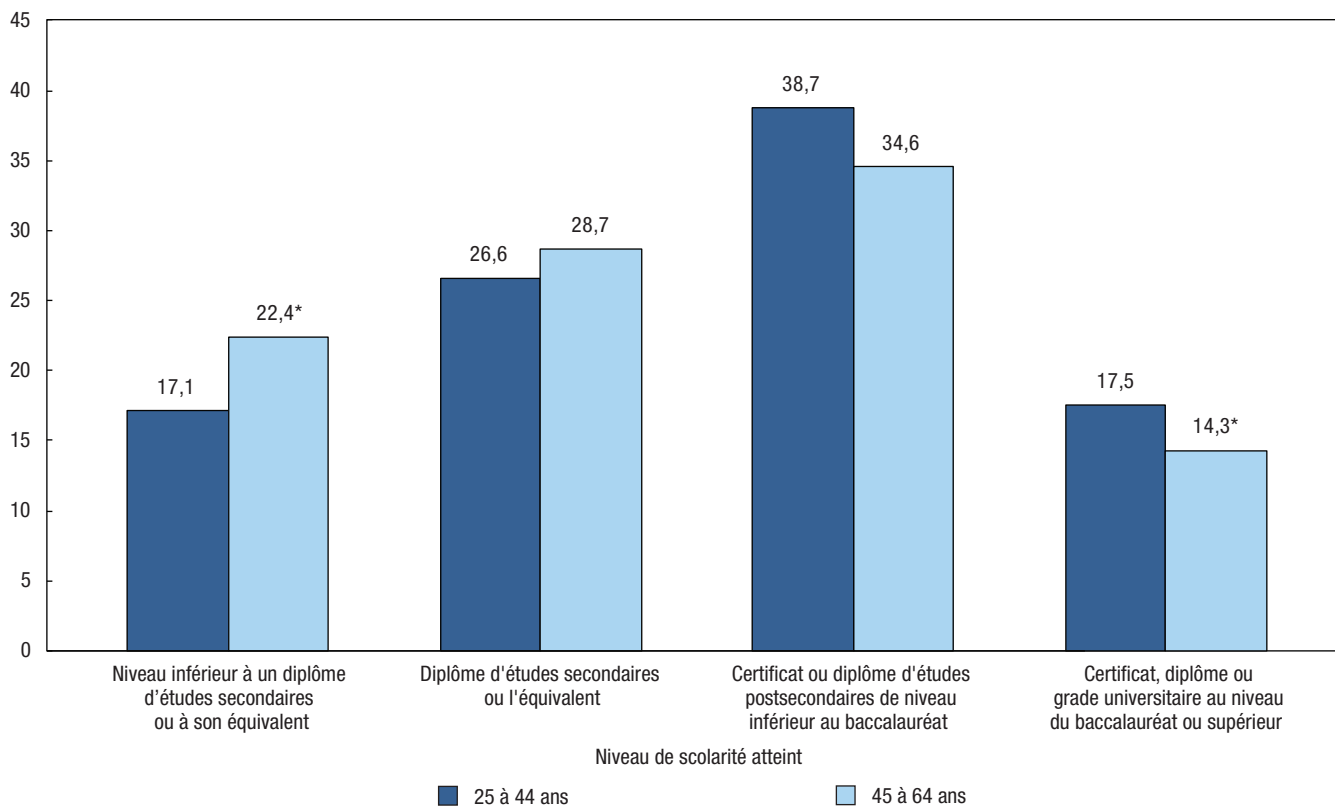
Parmi les personnes ayant une incapacité de 25 à 44 ans, 83 % d'entre elles avaient obtenu au moins un diplôme d'études secondaires (y compris 27 % dont le plus haut niveau de scolarité atteint était un diplôme d'études secondaires) (graphique 8). Dans le groupe d'âge des 45 à 64 ans, 78 % avaient obtenu au moins un diplôme d'études secondaires (y compris 29 % dont le plus haut niveau de scolarité atteint était un diplôme d'études secondaires).

La différence entre les pourcentages de personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 44 ans et ceux de 45 à 64 ans détenant un diplôme d'études postsecondaires inférieur au niveau du baccalauréat n'était pas significative.

Quel que soit le groupe d'âge, relativement peu de répondants ayant une incapacité détenaient un diplôme universitaire, et ce, même si cette proportion était beaucoup plus élevée chez les personnes de 25 à 44 ans.

Graphique 8
Plus haut niveau de scolarité atteint, selon le groupe d'âge, personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans, Canada, 2012

pourcentage



* différence statistiquement significative par rapport au groupe d'âge plus jeune ($p < 0,05$)

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Chez les 25 à 64 ans, on n'observe aucune différence entre le niveau de scolarité des hommes et celui des femmes

Les hommes et les femmes de 25 à 64 ans qui avaient une incapacité étaient tout aussi susceptibles de déclarer ne pas avoir obtenu de diplôme d'études secondaires ou d'être titulaire d'un diplôme d'études secondaires, d'un certificat ou diplôme d'études postsecondaires de niveau inférieur au baccalauréat et d'un diplôme universitaire. Par exemple, 23 % des hommes et 20 % des femmes qui avaient une incapacité ne détenaient pas de diplôme d'études secondaires. Les proportions correspondantes dans le cas des certificats ou diplôme d'études postsecondaires étaient de 35 % chez les hommes et de 37 % chez les femmes. Pour ce qui est des diplômes universitaires, ces proportions s'établissaient à 15 % et à 16 %.

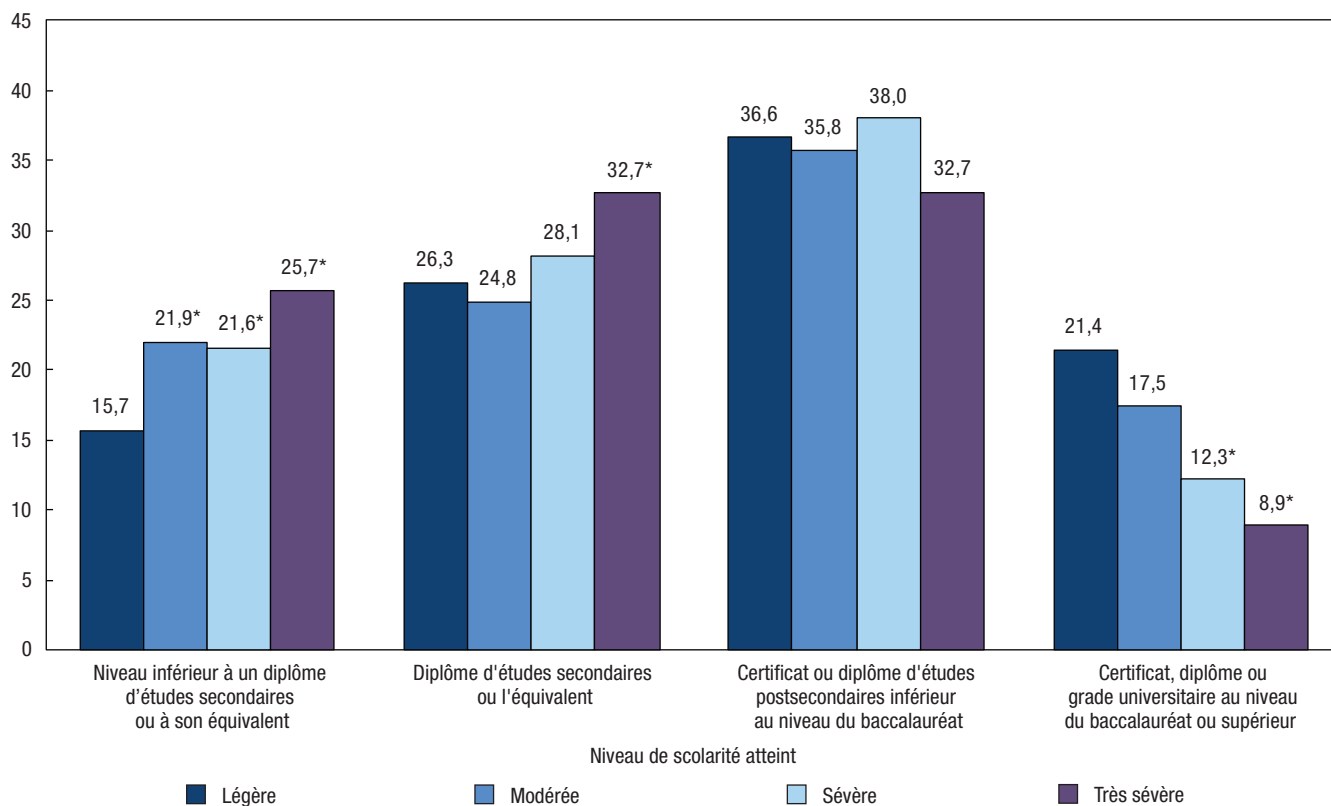
Le pourcentage de diplômés universitaires diminue au fur et à mesure que la sévérité de l'incapacité augmente

La classe de sévérité globale de l'incapacité était associée au niveau de scolarité (graphique 9). Par exemple, les personnes ayant des incapacités sévères (22 %) étaient plus susceptibles que celles dont l'incapacité était légère (16 %) de ne pas avoir obtenu de diplôme d'études secondaires. Par ailleurs, bien que 12 % des répondants ayant une incapacité sévère détenaient un diplôme universitaire, cette proportion atteignait 21 % chez les personnes dont l'incapacité était légère.

Graphique 9

Plus haut niveau de scolarité atteint, selon la classe de sévérité globale, personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans, Canada, 2012

pourcentage



* différence statistiquement significative par rapport aux personnes ayant une incapacité légère ($p < 0,05$)

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Parmi les personnes ayant une incapacité qui étaient âgées de 25 à 64 ans, 8 % avaient fréquenté l'école au cours des cinq années précédentes. La plupart d'entre elles (85 %) ont déclaré qu'elles avaient cette incapacité lorsqu'elles fréquentaient l'école. Moins du quart (23 %) des personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans avaient eu besoin d'appareils fonctionnels, de services de soutien, de modifications au programme d'études ou de plus de temps pour passer les examens lorsqu'elles étaient aux études; 7 %^E ont déclaré avoir eu besoin d'installations adaptées ou modifiées au moment de fréquenter l'école.

L'incapacité a une incidence sur les choix de cours et de carrière

Un peu moins de la moitié (45 %) des personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans (dont l'incapacité avait débuté avant la fin des études) ont déclaré que cette incapacité avait eu une incidence sur leurs choix de cours et de carrière. Le tiers (34 %) d'entre elles ont indiqué s'être inscrites à moins de cours et de matières; 30 % ont mentionné avoir pris plus de temps pour atteindre leur niveau de scolarité actuel; 30 % n'ont pas terminé leurs études; et 23 % ont affirmé avoir interrompu leurs études pendant de longues périodes. Environ 40 % ont affirmé qu'on les évitait ou les tenait à l'écart à l'école, et 27 % ont été victimes d'intimidation.

4. Emploi

Les personnes ayant une incapacité sont souvent confrontées à davantage de défis sur le marché du travail que celles sans incapacité (DSSEA, 2008). Cependant, cette situation pourrait refléter une différence dans la composition selon l'âge des deux groupes, car les personnes ayant une incapacité sont plus âgées, et les aînés sont moins susceptibles que les jeunes adultes d'occuper un emploi. Afin de tenir compte des différentes compositions selon l'âge des deux populations, les données sur la population active selon la situation vis-à-vis de l'incapacité ont été normalisées en fonction de l'âge⁶.

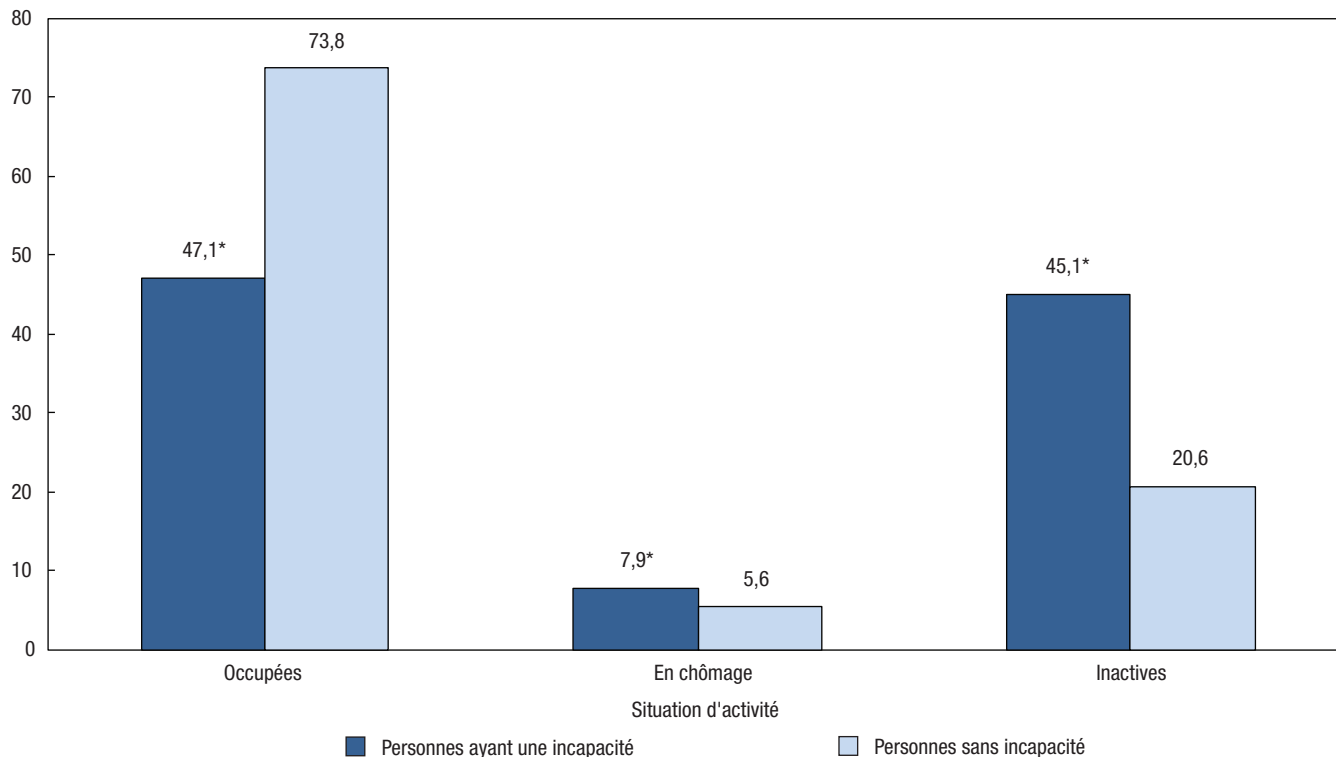
La moitié des adultes ayant une incapacité qui sont en âge de travailler occupent un emploi

Près de la moitié (47 %) des répondants ayant une incapacité qui étaient âgés de 15 à 64 ans ont déclaré qu'ils étaient occupés; dans le cas des répondants sans incapacité, cette proportion s'établissait à 74 % (graphique 10). Les personnes ayant une incapacité étaient plus susceptibles que celles qui n'en avaient pas d'être en chômage (8 % par rapport à 6 %) ou inactives (45 % par rapport à 21 %).

6. Pour l'emploi, les groupes d'âge suivants ont été utilisés pour la normalisation selon l'âge : 15 à 24 ans, 25 à 44 ans et 45 à 64 ans.

Graphique 10
Situation d'activité normalisée selon l'âge, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, personnes âgées de 15 à 64 ans, Canada, 2011

pourcentage



* différence statistiquement significative par rapport aux personnes sans incapacité ($p < 0,05$)

Note : Les personnes inactives comprennent celles qui sont retraitées.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Le tiers (32 %) des personnes ayant une incapacité de 15 à 24 ans a indiqué occuper un emploi. Chez les répondants de 25 à 44 ans, cette proportion s'établissait à 55 %, et chez ceux de 45 à 64 ans, elle était de 46 % (tableau 5). Les répondants ayant une incapacité qui étaient âgés de 15 à 24 ans et de 25 à 44 ans étaient tout aussi susceptibles de déclarer être en chômage (11 % et 10 %), alors que ceux de 45 à 64 ans étaient beaucoup moins sujets à être en chômage (4 %). La proportion de personnes inactives différait considérablement selon le groupe d'âge et correspondait à 35 % chez les personnes de 25 à 44 ans⁷, par rapport à 50 % chez celles de 45 à 64 ans.

7. Parmi les personnes ayant une incapacité de 25 à 44 ans qui étaient inactives, 6,3 % d'entre elles étaient aux études.

Tableau 5
Situation d'activité selon le groupe d'âge, personnes ayant une incapacité âgées de 15 à 64 ans, Canada, 2011

Situation d'activité	Groupe d'âge		
	15 à 24 ans	25 à 44 ans	45 à 64 ans
	pourcentage		
Occupées	32,2	55,4	46,0
En chômage	11,2	10,0 ^E	4,3
Inactives	56,5	34,6	49,7

^E à utiliser avec prudence

Note : Le groupe d'âge des personnes de 15 à 24 ans comprend celles qui sont aux études.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

La situation d'activité des hommes et des femmes ayant une incapacité ne différait pas de façon significative. La proportion d'hommes ayant déclaré qu'ils étaient occupés était de 50 %, alors qu'elle se situait à 45 % chez les femmes. Les hommes et les femmes étaient tout aussi susceptibles de déclarer être en chômage (6 % pour les deux sexes) ou inactifs (44 % et 49 %).

Les deux tiers des personnes ayant une incapacité légère occupent un emploi

La situation d'activité des personnes ayant une incapacité qui étaient âgées de 15 à 64 ans différait de façon considérable en fonction de la classe de sévérité globale; plus particulièrement, la proportion de personnes occupées diminuait au fur et à mesure que la classe de sévérité globale augmentait (tableau 6). Alors que 65 % des personnes ayant une incapacité modérée ont déclaré être occupées, cela était le cas de 41 % de celles ayant une incapacité sévère. Chez les répondants dont l'incapacité était très sévère, cette proportion était de 26 %. La proportion de personnes en chômage ne variait pas de façon significative en fonction de la classe de sévérité globale; toutefois, la proportion de personnes inactives augmentait en même temps que la classe de sévérité globale. Par exemple, 29 % des répondants ayant une incapacité légère ont affirmé être inactifs, tandis que la proportion correspondante grimpeait à 68 % chez ceux dont l'incapacité était très sévère.

Tableau 6
Situation d'activité selon la classe de sévérité globale, personnes ayant une incapacité âgées de 15 à 64 ans, Canada, 2011

Classe de sévérité globale	Occupées	En chômage	Inactives
	pourcentage		
Légère	65,0	6,5	28,5
Modérée	52,9	5,7	41,4
Sévère	41,2	6,5 ^E	52,3
Très sévère	25,9	6,4 ^E	67,7

^E à utiliser avec prudence

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

L'employeur d'un travailleur sur quatre ayant une incapacité ignore l'existence d'une telle incapacité

Un quart (27 %) des travailleurs ayant une incapacité ont indiqué que leur employeur ignorait l'existence de cette incapacité. Parmi les répondants ayant une expérience du marché du travail actuelle ou récente⁸, 43 % ont indiqué se considérer comme étant désavantagés sur le plan du travail en raison de leur incapacité, et 44 % croyaient que leur employeur actuel les considérerait comme étant désavantagés sur le plan du travail en raison de leur incapacité.

8. Il s'agit de l'expérience de travail vécue au cours des cinq années précédentes.

Une personne ayant une incapacité sur quatre doit modifier son horaire de travail ou réduire le nombre d'heures travaillées

Parmi les personnes ayant une incapacité qui occupaient ou non un emploi à l'automne 2012, 43 % d'entre elles ont déclaré avoir besoin de mesures d'adaptation afin de pouvoir travailler : 24 % ont dû modifier leur horaire de travail ou réduire leur nombre d'heures travaillées; 17 % avaient besoin d'une chaise spéciale ou d'un soutien dorsal; et 15 % ont nécessité une redéfinition de leurs tâches (modifiées ou différentes).

5. Revenu

Cette section présente des renseignements sur le revenu total autodéclaré⁹ pendant l'année civile 2010 de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011.

Le revenu total médian des personnes ayant une incapacité est inférieur de 10 000 \$ à celui des personnes sans incapacité

En 2010, le revenu total médian autodéclaré des répondants ayant une incapacité qui étaient âgés de 15 à 64 ans était de 20 420 \$, par rapport à 31 160 \$ chez ceux sans incapacité. Chez les aînés (65 ans ou plus), les montants correspondants étaient de 21 450 \$ et de 24 920 \$. La différence moins prononcée chez les personnes de 65 ans ou plus est probablement attribuable aux programmes de soutien du revenu visant les aînés, de même qu'au fait que l'incapacité survient souvent à un âge avancé chez bon nombre d'aînés, ce qui a des répercussions moins importantes sur leurs cotisations de pension et leurs économies.

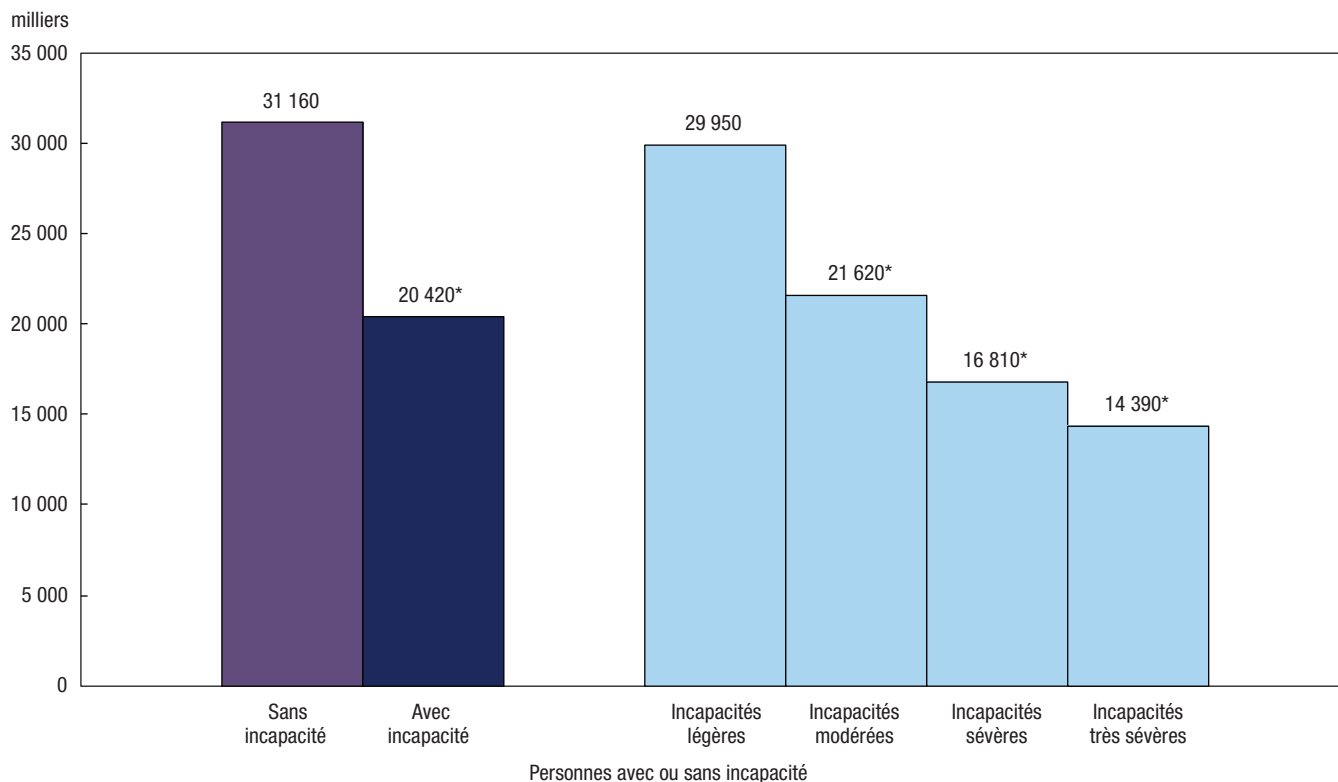
Le revenu total médian autodéclaré des personnes ayant une incapacité qui étaient âgées de 15 à 24 ans était de 4 740 \$, ce qui correspond à 69 % de celui déclaré par les personnes sans incapacité (6 870 \$). Chez les répondants de 25 à 64 ans, l'écart se creusait. Le montant correspondant déclaré par les personnes ayant une incapacité de 25 à 44 ans s'établissait à 21 480 \$, soit 57 % du montant déclaré par les personnes sans incapacité (37 560 \$); chez les répondants ayant une incapacité qui étaient âgés de 45 à 64 ans, la médiane se situait à 22 890 \$, soit 56 % de celle observée chez les répondants sans incapacité (40 910 \$). Dans le cas des aînés, les montants étaient inférieurs, mais l'écart était moins important. Le revenu total médian des répondants ayant une incapacité âgés de 65 à 74 ans se situait à 22 290 \$, soit 87 % du montant déclaré par les répondants de 65 à 74 ans sans incapacité (26 170 \$). L'écart avait pratiquement disparu chez les répondants de 75 ans ou plus : 21 070 \$ par rapport à 22 920 \$.

Indépendamment de l'âge, les hommes ayant une incapacité ont déclaré un revenu total médian considérablement plus élevé que celui des femmes.

Chez les personnes ayant une incapacité qui étaient âgées de 15 à 64 ans, le revenu total médian autodéclaré diminuait fortement au fur et à mesure que la classe de sévérité globale augmentait (graphique 11). La médiane chez les personnes ayant une incapacité légère correspondait à 29 950 \$. Cette médiane était de 21 620 \$ chez celles dont l'incapacité était modérée et de 16 810 \$ chez celles ayant une incapacité sévère. Dans le cas des répondants dont l'incapacité était très sévère, la médiane s'établissait à 14 390 \$.

9. Comprend ce qui suit : les salaires et traitements (total); le revenu net provenant d'un travail autonome agricole; le revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société ou dans l'exercice d'une profession; les prestations pour enfants; la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti; les prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec; les prestations d'assurance-emploi; un autre revenu provenant de sources publiques; les dividendes et intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autres revenus de placements; les pensions de retraite et les rentes, y compris les rentes de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et de fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR); les autres revenus en espèces. Les gains et pertes en capital nettes ne sont pas compris.

Graphique 11
Revenu total médian, par situation vis-à-vis de l'incapacité et catégorie globale de sévérité, personnes de 15 à 64 ans, Canada, 2010



* différence statistiquement significative par rapport aux personnes sans incapacité ($p < 0,05$)

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Cette tendance était moins marquée chez les aînés (65 ans ou plus). Le revenu total médian des aînés ayant une incapacité légère correspondait à 23 000 \$; les médianes s'élevaient à 21 770 \$ chez les répondants ayant une incapacité modérée ainsi qu'à 22 010 \$ et à 19 440 \$ respectivement chez ceux dont l'incapacité était sévère ou très sévère.

Une personne ayant une incapacité sur trois reçoit un revenu hors travail

Parmi les répondants de 15 à 64 ans qui avaient une incapacité, 31 % ont déclaré recevoir seulement un revenu d'emploi, et une proportion légèrement plus élevée (37 %) a mentionné recevoir uniquement un revenu hors travail comme une pension, des paiements forfaitaires ou des revenus de placements. Environ 20 % des personnes ayant une incapacité ont reçu à la fois un revenu d'emploi et un revenu hors travail, et 12 % n'ont déclaré aucun revenu en 2011.

Chez les aînés (65 ans et plus) ayant une incapacité, 80 % ont déclaré toucher un revenu hors travail seulement. La proportion de répondants ayant déclaré à la fois un revenu d'emploi et un revenu hors travail était de 8 %, et la proportion de répondants n'ayant déclaré aucun revenu en 2011 était de 11 %.

Une répartition plus précise des sources de revenus des répondants ayant une incapacité, selon le groupe d'âge, est indiquée au tableau 7. Chez les 15 à 64 ans, moins de la moitié (45 %) ont déclaré toucher un revenu provenant de salaires et de traitements, 41 % ont indiqué recevoir des prestations d'invalidité du RPC, et 15 %, des prestations provinciales, territoriales ou municipales d'assistance sociale. Chez les 65 ans et plus, 6 % ont déclaré toucher un revenu provenant de salaires et de traitements, 84 % ont indiqué recevoir des prestations d'invalidité du RPC et 2 % ont déclaré recevoir des prestations provinciales, territoriales ou municipales d'assistance sociale.

Tableau 7

Sources de revenu personnel, selon le groupe d'âge, personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité, Canada, 2011

Source de revenu personnel	Groupe d'âge	
	15 à 64 ans	65 ans ou plus
	pourcentage	
Salaires et traitements	45,1	5,7
Travail autonome	12,6	5,3
Indemnités pour accident de travail	7,9	3,2
Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (RPC)	16,5	...
Prestations d'invalidité du Régime de rentes du Québec (RRQ)	2,5	...
Prestations du RPC, sauf les prestations d'invalidité	40,7	84,0
Prestations du RRQ, sauf les prestations d'invalidité	8,2	16,6
Prestations d'invalidité à long terme (régime privé)	10,3	2,9
Prestations d'invalidité d'un régime d'assurance en cas d'accident de la route	1,8	0,5
Prestations de retraite pour invalidité des Anciens Combattants	0,9	4,4
Prestations provinciales, territoriales ou municipales d'assistance sociale	14,6	2,3
Assurance-emploi et Régime québécois d'assurance parentale	8,1	0,5

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

6. Aides, appareils fonctionnels et consommation de médicaments

Plus de 80 % des personnes ayant une incapacité utilisent au moins une aide ou un appareil fonctionnel

Les aides et les appareils fonctionnels permettent souvent aux personnes ayant une incapacité d'effectuer leurs activités quotidiennes et augmentent leur participation sociale. Plus de 80 % des répondants ayant une incapacité ont déclaré utiliser au moins une aide ou un appareil fonctionnel; 27 % ont indiqué avoir besoin d'au moins une aide dont ils ne disposaient pas.

Les femmes (83 %) étaient légèrement plus susceptibles que les hommes (80 %) de déclarer utiliser au moins une aide ou un appareil fonctionnel, et une proportion plus élevée de femmes (29 %) que d'hommes (26 %) ont indiqué avoir besoin d'au moins une aide dont elles ne disposaient pas.

L'utilisation d'aides ou d'appareils fonctionnels augmente selon le groupe d'âge. Environ 60 % des personnes ayant une incapacité qui étaient âgées de 15 à 24 ans ont déclaré utiliser au moins une aide ou un appareil fonctionnel; chez celles de 65 à 74 ans, la proportion était de 85 %, et chez les répondants de 75 ans ou plus, elle se situait à 90 %.

La prévalence des besoins d'aide non satisfaits atteignait un sommet d'environ 30 % chez les personnes de 45 à 64 ans et de 65 à 74 ans qui avaient une incapacité. Parmi les groupes plus jeunes ou plus âgés, cette proportion s'établissait à près de 25 %.

L'utilisation des aides ou des appareils fonctionnels augmente en fonction de la sévérité de l'incapacité

L'utilisation d'au moins une aide ou un appareil fonctionnel augmentait généralement selon la sévérité de l'incapacité. Les deux tiers des personnes ayant une incapacité légère, 80 % de celles ayant une incapacité modérée, 89 % de celles dont l'incapacité était sévère ont déclaré utiliser au moins une aide ou un appareil fonctionnel. La proportion était de 95 % chez les répondants ayant une incapacité très sévère.

La prévalence des besoins d'aide non satisfaits augmentait aussi en fonction de la sévérité de l'incapacité. Alors que 15 % des personnes ayant une incapacité légère ont déclaré avoir besoin d'une aide dont elles ne disposaient pas, la proportion s'établissait à 44 % chez celles dont l'incapacité était très sévère. Indépendamment du type d'aide requis, le coût était la raison la plus souvent évoquée par les répondants dont les besoins étaient non satisfaits.

Les trois quarts des personnes ayant une incapacité ont déclaré consommer un médicament sur ordonnance au moins une fois par semaine

Les trois quarts (76 %) des répondants ayant une incapacité ont déclaré prendre un médicament sur ordonnance au moins une fois par semaine. Environ 10 % des personnes ayant une incapacité ont déclaré n'avoir pu obtenir des médicaments sur ordonnance au cours des 12 derniers mois en raison du coût, et 10 % ont indiqué avoir consommé de tels médicaments moins souvent que prescrits pour cette même raison.

7. Aide reçue et requise

L'aide pour effectuer les gros travaux ménagers est la plus courante

L'aide pour effectuer les gros travaux ménagers, aller à des rendez-vous et faire des courses, ainsi que pour accomplir les tâches ménagères quotidiennes, correspondait aux types d'aide les plus fréquemment reçus par les personnes ayant une incapacité (tableau 8). Dans l'ensemble, 49 % des répondants ayant une incapacité ont déclaré avoir reçu de l'aide pour effectuer les gros travaux ménagers. Toutefois, cette proportion variait en fonction de la sévérité de l'incapacité, allant de 34 % chez les personnes ayant une incapacité légère à 67 % chez celles dont l'incapacité était très sévère.

Tableau 8
Type d'aide reçue le plus fréquemment, selon la classe de sévérité globale, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans ou plus, Canada, 2012

Type d'aide reçue	Classe de sévérité globale				Très sévère
	Total	Légère	Modérée	Sévère	
			pourcentage		
Gros travaux ménagers	49,1	33,9	40,6	57,7	66,7
Aller à des rendez-vous et faire des courses	36,7	17,0	26,3	44,4	61,9
Tâches ménagères quotidiennes	35,2	17,1	26,5	42,6	57,6

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Les besoins d'aide non satisfaits augmentent en fonction de la sévérité de l'incapacité

Un fort pourcentage de personnes ayant une incapacité a déclaré avoir des besoins d'aide non satisfaits (tableau 9). Dans l'ensemble, 10 % des répondants ayant une incapacité avaient besoin d'aide pour effectuer les gros travaux ménagers, mais n'en ont pas reçu, et une autre proportion de 20 % n'ont pas reçu suffisamment d'aide. Les proportions correspondantes étaient de 5 % et de 14 % dans le cas de l'aide pour aller à des rendez-vous et faire des courses, et de 10 % et de 12 % en ce qui a trait à l'aide pour accomplir les tâches ménagères quotidiennes.

La prévalence de l'aide reçue augmentait en fonction de la sévérité de l'incapacité, de même que la prévalence de l'aide requise, mais non reçue. La moitié (49 %) des personnes ayant une incapacité sévère avaient besoin d'aide ou n'en recevaient pas suffisamment pour effectuer les gros travaux ménagers; la proportion relative à l'aide pour aller à des rendez-vous et faire des courses était de 36 %, et elle se situait à 42 % en ce qui a trait à l'aide pour accomplir les tâches ménagères quotidiennes.

Tableau 9

Besoins non satisfaits relativement à certains types d'aide, selon la classe de sévérité globale, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans ou plus, Canada, 2012

Type d'activité et aide requise	Classe de sévérité globale				Très sévère
	Total	Légère	Modérée	Sévère	
	pourcentage				
Gros travaux ménagers					
N'a pas besoin d'aide	41,0	57,6	50,7	33,1	20,0
Reçoit suffisamment d'aide	29,2	25,0	25,7	35,6	31,4
A besoin d'aide, mais n'en reçoit pas	9,9	8,5	8,8	9,2	13,1
Ne reçoit pas suffisamment d'aide	19,9	9,0	14,8	22,1	35,5
Aller à des rendez-vous et faire des courses					
N'a pas besoin d'aide	58,8	80,1	69,4	51,8	30,8
Reçoit suffisamment d'aide	23,1	12,6	19,2	27,0	35,4
A besoin d'aide, mais n'en reçoit pas	4,6	3,0 ^E	4,2 ^E	3,9	7,3
Ne reçoit pas suffisamment d'aide	13,5	4,3	7,2	17,3	26,5
Tâches ménagères quotidiennes					
N'a pas besoin d'aide	55,2	77,3	66,3	47,6	26,2
Reçoit suffisamment d'aide	22,9	14,4	19,2	29,1	30,6
A besoin d'aide, mais n'en reçoit pas	9,7	5,6	7,4	9,9	16,3
Ne reçoit pas suffisamment d'aide	12,2	2,6	7,1 ^E	13,4	26,9

^E à utiliser avec prudence

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Les membres de la famille constituent la source d'aide la plus courante

Environ 80 % des répondants ayant une incapacité ne vivant pas seuls ont affirmé recevoir l'aide de membres de la famille appartenant au même ménage pour effectuer leurs activités de la vie quotidienne, et 37 % ont indiqué recevoir celle de membres de la famille n'habitant pas avec eux. Le quart (24 %) ont déclaré recevoir l'aide d'un ami ou d'un voisin, et 17 % ont mentionné recevoir l'aide d'un organisme ou de personnes rémunérées.

Parmi les personnes ayant une incapacité qui vivaient seules, 56 % ont affirmé recevoir l'aide de membres de la famille pour réaliser leurs activités de la vie quotidienne, et 35 % ont indiqué recevoir l'aide d'un ami ou d'un voisin. Le tiers (35 %) ont mentionné recevoir l'aide d'un organisme ou de personnes rémunérées, et 22 % ont déclaré recevoir l'aide d'un organisme ou de bénévoles.

8. Transports en commun et adaptés

Une personne ayant une incapacité sur cinq utilise régulièrement le transport en commun

Parmi les répondants qui avaient une incapacité, 20 % ont déclaré utiliser de façon régulière le transport en commun, comme l'autobus ou le métro, et 8 % faisaient appel régulièrement à un service de transport adapté, comme des autobus spéciaux ou une fourgonnette assurant un service de taxi accessible subventionné.

La majorité¹⁰ des personnes ayant une incapacité n'éprouve aucune difficulté à utiliser le transport en commun ou les services de transport adapté

Les trois quarts (74 %) des personnes ayant une incapacité¹⁰ ont affirmé n'éprouver aucune difficulté à utiliser le transport en commun ou les services de transport adapté; 13 % avaient un peu de difficulté et 13 %, beaucoup de difficulté. Les problèmes les plus fréquemment mentionnés comprenaient le fait de monter à bord du véhicule ou à descendre de celui-ci (48 %), l'achalandage (30 %) ainsi que la difficulté à se rendre aux arrêts d'autobus ou à repérer les points d'arrêt d'autobus (29 %).

Même si la majorité des personnes ayant une incapacité¹⁰ ont indiqué n'avoir aucune difficulté à utiliser le transport en commun ou le transport adapté, la prévalence de la difficulté augmentait en fonction de la sévérité de l'incapacité (tableau 10). Par exemple, 3 %^E des répondants ayant une incapacité légère ont déclaré éprouver beaucoup de difficulté à utiliser le transport en commun ou le transport adapté, par rapport à 29 % de ceux dont l'incapacité était très sévère.

Tableau 10
Difficulté à utiliser le transport en commun ou le transport adapté, selon la classe de sévérité globale, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans ou plus, Canada, 2012

Intensité de la difficulté	Classe de sévérité globale				Très sévère
	Total	Légère	Modérée	Sévère	
		pourcentage			
Aucune difficulté	74,0	90,3	83,3	67,9	51,7
Un peu de difficulté	13,4	6,7	12,3	17,1	19,4
Beaucoup de difficulté	12,6	3,0 ^E	4,4	14,9	28,9

^E à utiliser avec prudence

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Conclusion

Le présent rapport offre un vaste éventail de renseignements tirés de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012. On estime que 14 % de la population canadienne âgée de 15 ans ou plus a déclaré avoir une incapacité, ce qui est conforme à l'estimation des Nations Unies selon laquelle 15 % de la population mondiale aurait une incapacité (Nations Unies Enable, s.d.)¹¹. Des efforts sont faits en vue d'améliorer le bien-être des personnes ayant une incapacité et d'accroître leurs possibilités de participer à la vie économique et sociale. Néanmoins, les résultats figurant dans ce rapport soulignent les obstacles potentiels à l'inclusion et à la participation des personnes ayant une incapacité.

10. Exclut les personnes ayant une incapacité qui ont déclaré ne pas utiliser régulièrement les services de transport en commun ou de transport adapté ou dont la ville ou la collectivité locale n'offre pas de services de transport adapté ou de transport en commun.

11. Les deux estimations ne sont pas directement comparables en raison de différences dans les banques d'information.

Pour en savoir davantage :

Vous trouverez plus de renseignements au sujet de l'Enquête canadienne sur l'incapacité à l'adresse www.statcan.gc.ca/eci

Pour une analyse comparative de la situation d'emploi des personnes ayant une incapacité et de celles sans incapacité, voir Turcotte (2014).

Pour une analyse de la prestation de soins par les membres de la famille et les amis, voir Sinha (2013) et Turcotte (2013).

Pour une analyse détaillée de l'incapacité liée à la santé mentale, voir Bizier, Marshall et Fawcett (2014).

Pour une analyse détaillée des troubles d'apprentissage, voir Bizier, Till, et Nicholls (2014).

Références

- BIZIER, Christine, Carley MARSHALL et Gail FAWCETT. 2014. *L'incapacité liée à la santé mentale chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus, 2012*, produit n° 89-654-X au catalogue de Statistique Canada — n° 2014002.
- BIZIER, Christine, Matthew TILL et Gradon NICHOLLS. 2014. *Les troubles d'apprentissage chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus, 2012*, produit n° 89-654-X au catalogue de Statistique Canada — n° 2014003.
- DIVISION DE LA STATISTIQUE SOCIALE ET AUTOCHTONE. 2008. *Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 : l'expérience de travail des personnes avec incapacité au Canada*, produit n° 89-628-X au catalogue de Statistique Canada — n° 007.
- DIVISION DE LA STATISTIQUE SOCIALE ET AUTOCHTONE. 2013. *L'incapacité au Canada : premiers résultats de l'Enquête canadienne sur l'incapacité*, produit n° 89-654-X au catalogue de Statistique Canada — n° 002.
- DIVISION DE LA STATISTIQUE SOCIALE ET AUTOCHTONE. 2014a. *Guide des concepts et méthodes de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012*, produit n° 89-654-X au catalogue de Statistique Canada — n° 2014001.
- DIVISION DE LA STATISTIQUE SOCIALE ET AUTOCHTONE. 2014b. *Canadian Survey on Disability, 2012: Data dictionary for analytical file for persons with disabilities*, document non publié, Statistique Canada.
- GOVERNEMENT DU CANADA. 2009. *Vers l'intégration des personnes handicapées — Rapport fédéral de 2009 sur les personnes handicapées*, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Ottawa, Canada, publications.gc.ca/collections/collection_2009/rhdcc-hrsdc/HS61-1-2009F.pdf
- NATIONS UNIES ENABLE. s.d. *Factsheet on persons with disabilities*, www.un.org/disabilities/default.asp?id=18
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. 2001. *La Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)*, Genève, Suisse, www.who.int/classifications/icf/en
- SINHA, Maire. 2013. *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale – Portrait des aidants familiaux, 2012*, produit n° 89-652-X au catalogue de Statistique Canada — n° 001.
- STATISTIQUE CANADA. 2013. *L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012 et l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006*, www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/document/3251_D6_T9_V1-fra.htm
- TURCOTTE, Martin. 2013. « Être aidant familial : quelles sont les conséquences? », *Regards sur la société canadienne*, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.
- TURCOTTE, Martin. 2014. « Les personnes avec incapacité et l'emploi », *Regards sur la société canadienne*, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.

ANNEXE

1. Définition de l'incapacité

Modification par rapport à la définition de l'incapacité de 2006

La définition de l'incapacité dans l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012 diffère de celle de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006 (DSSEA, 2013). L'ECI repose sur un ensemble de questions d'identification des incapacités¹² (QII) fondées sur un modèle social complet de l'incapacité. Par exemple, les répondants qui indiquent avoir un type d'incapacité et éprouver de la difficulté à accomplir certaines tâches, mais ne pas être limités dans leurs activités de la vie quotidienne, ne sont pas considérés comme ayant une incapacité dans l'ECI, même s'ils sont considérés comme tels dans le cadre de l'EPLA, à l'exception des incapacités liées à la santé mentale et à la douleur ainsi que des troubles de la mémoire. Par conséquent, les comparaisons de la prévalence de l'incapacité entre ces deux sources ne sont pas recommandées (DSSEA, 2014b). Pour obtenir plus de renseignements sur les différences entre les concepts de l'EPLA de 2006 et l'ECI de 2012, veuillez consulter le Guide des concepts et méthodes de l'ECI de 2012 (DSSEA, 2014a).

Modification par rapport à la méthodologie de 2006

L'ECI a mis en œuvre certains changements méthodologiques par rapport aux enquêtes précédentes. En 2011, certaines questions qui étaient auparavant posées dans le questionnaire complet du recensement, qui était obligatoire, ont été intégrées à l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM), qui était volontaire. Le délai entre l'ENM et le suivi de l'ECI (de 16 à 20 mois) était plus long que celui entre le recensement et l'EPLA (de 6 à 9 mois). Il fallait adopter une autre méthode pour calibrer les poids de l'ECI afin de tenir compte de la possibilité que les répondants aient été placés en établissement ou soient décédés pendant la période écoulée, ce qui n'avait pas été fait dans le cadre de l'EPLA de 2006 (Statistique Canada, 2013). Quand la prévalence de l'incapacité est calculée ou que les caractéristiques des répondants ayant une incapacité sont comparées à celles des répondants sans incapacité, la date de référence est le 10 mai 2011. Toutefois, bien que seules les données sur les personnes ayant une incapacité présentent un intérêt, et qu'elles ne sont pas comparées à celles des personnes sans incapacité, la période de référence est l'automne 2012 (du 24 septembre au 13 janvier). Le *Guide des concepts et méthodes de l'ECI de 2012* (DSSEA, 2014a) renferme plus de renseignements sur ces changements méthodologiques. Une autre modification apportée est la mise à jour et la simplification du contenu de l'ECI afin rendre compte des progrès technologiques et de mettre au point la formulation des questions. En raison de ces changements méthodologiques, aucune comparaison ne devrait être effectuée entre les données de l'EPLA et celles de l'ECI.

12. Le Guide des concepts et méthodes de l'ECI de 2012 (DSSEA, 2014b) renferme une description détaillée des QII.